



L'AG de la CNCPI a voté à 66% la résolution donnant mandat au président de la CNCPI, Christian DERAMBURE, assisté du bureau, de poursuivre les discussions et consultations déjà engagées en vue de répondre à la demande de la Chancellerie et de négocier un projet d'unification avec les représentants du CNB.

**RESOLUTION ADOPTEE
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JANVIER 2008**

Vu les résultats de la consultation des CPI sur le rapprochement des professions d'avocat et de CPI de novembre 2006,
Vu la résolution adoptée à l'assemblée générale de la CNCPI du 6 septembre 2007,
Vu l'avis du conseil consultatif de la CNCPI réuni en séance le 3 octobre 2007,
Vu le rapport d'étape de la commission mixte CNCPI/CNB daté du 31 décembre 2004,
Vu la résolution du CNB du 16 mars 2007,

Considérant la position exprimée par le garde des Sceaux, ministre de la Justice le 29 septembre 2007 : « *Si vos deux professions veulent ce rapprochement, si elles s'entendent sur ses modalités, je suis prête à vous soutenir* »,

Considérant que le secrétaire d'Etat chargé des entreprises et du commerce extérieur a souhaité le rapprochement des deux professions et a indiqué ne pas avoir d'opposition à l'unification,

Considérant qu'en date du 7 décembre 2007, la Chancellerie a demandé aux représentants de la CNCPI et du CNB que lui soit proposé pour le 22 février 2008 un projet exposant les modalités d'une unification approuvée par les deux professions,

Prenant acte du fait que les représentants du CNB sont dans le même temps apparus désireux de négocier avec la CNCPI des solutions respectant les spécificités d'exercice des CPI,

Considérant les premières réponses que les représentants du CNB ont, avec l'agrément de la Chancellerie, apportées aux demandes de la CNCPI concernant la formation et la visibilité, dans le cadre de discussions exploratoires,

Pour permettre aux CPI de se prononcer sur un projet d'unification lors d'une assemblée générale convoquée à cet effet,

Donne mandat au président de la CNCPI, assisté du bureau, de poursuivre les discussions et consultations déjà engagées en vue de répondre à la demande de la Chancellerie et de négocier un tel projet avec les représentants du CNB.